

## Le passage des cigognes à Saint Maurice



*Le 30 juillet 2017, une dizaine de cigognes se sont installées au hameau de Beyrin pour une escale dans leur migration vers l'Afrique. Elles sont restées cinq jours dans notre commune, pâturant dans les prés au niveau des Grands raies, de Faraud et dans les terres vers Mauchamp et s'installant pour la nuit sur les toits du chef-lieu. Elles ont repris leur migration vers le Sud le 5 août. Les premières cigognes à partir pour le nord de l'Afrique seraient celles nées dans l'année.*

*Beaucoup de personnes sont venues les admirer car c'est un événement assez rare dans notre commune (un tel évènement s'est déjà produit à Saint Maurice mais plus tard dans la saison, vers la fin du mois d'Août).*

*Espérons qu'à l'occasion de leur voyage de retour, nous les reverrons... et pourquoi pas, les voir s'installer chez nous durant toute la saison d'été.*

*S'il est vrai que les cigognes apportent les bébés, nous devrions avoir une population qui va s'accroître l'année prochaine ...*

Mairie  
83, route Galletti  
Beyrin  
73240 ST MAURICE DE ROTHERENS

Ouverture les lundi et jeudi de 14h à 17h  
04 76 31 72 29  
stmauricederotherens.mairie@orange.fr

## SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
L'urbanisme à Saint Maurice	4
L'action sociale à St Maurice	7
Mes démarches à portée de clic	8
Informations diverses	10
Des incivilités dans la commune !	13
Le budget primitif 2017 en fonctionnement	14
Le budget primitif 2017 en investissement	15
Réalisations, travaux en cours et projets	16
Le Syndicat scolaire du Mont Tournier	18
Le mot de Rencontres & Loisirs	21
Le mot de l'association de chasse	22
La vie au radio-musée Galletti en 2017	22
Les petites bêtes qui nous entourent	27

## ETAT CIVIL 2017

### Bienvenue à

*Blaise Basile LAMBERT MONNET  
né le 5 janvier 2017  
habitant Beyrin*

*Roxane Sarah BORGEY  
née le 24 mai 2017  
habitant Calaman*

*Sybille Fleur Marie JACQUEMOND  
née le 8 octobre 2017  
habitant Beyrin*

*Zélie Marie Stratonice LEMERCIER-PRÉAU  
née le 2 août  
habitant La Mare*



### Nous nous associons à la douleur de la famille de

*Mme Marie Thérèse Françoise Joséphine MASSET,  
épouse MURGIER  
décédée le 22 mai 2017*



## Le mot du Maire

C'est avec un grand plaisir que je vous présente cette nouvelle édition de notre revue municipale. En ce début d'année, mes premiers mots seront, bien entendu, pour vous les San Maurios, car il est bien une tradition à laquelle on ne déroge pas, c'est celle des vœux.

Permettez-moi de vous adresser, en mon nom personnel et au nom de tous les élus du conseil municipal, des vœux sincères pour cette nouvelle année. Des vœux de bonne santé, et de réussite pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers. Que l'année 2018 vous apporte à tous des satisfactions et des réussites pour tous vos projets personnels et professionnels.

Je voudrais saluer toute l'équipe municipale pour le travail effectué pour le bien commun, ainsi que tous les bénévoles qui nous aident pour la réussite dans notre engagement, au niveau du social, de la culture, et pour toutes les animations réalisées dans l'année.

Les élections présidentielles et législatives du printemps 2017 ont bouleversé les habitudes politiques et un grand changement s'effectue au niveau de nos institutions. Espérons que la croissance s'améliore et que le chômage puisse régresser afin que chacun trouve du travail et une certaine joie de vivre dans notre société. Les réformes se mettent en place à une cadence élevée. Gardons espoir de trouver des jours meilleurs pour les familles, les jeunes, et pour tous ceux qui souffrent aujourd'hui ou qui sont en marge de la vie courante.

À Saint Maurice de Rotherens, l'année 2017 a été marquée par des travaux importants avec l'enfouissement des réseaux secs et l'aménagement du village de Beyrin. Je tiens à remercier tous ceux qui ont collaboré pour la réussite de ce projet qui améliore considérablement l'esthétique du hameau et la sécurité. Vous trouverez dans le bulletin tous les détails sur cet aménagement.

Les travaux réalisés sur le chemin du Sivard ont permis de consolider le talus et de rassurer les habitants du hameau du Grenon.

La révision du Plan Local d'Urbanisme pour se mettre en compatibilité avec le SCoT et répondre aux lois ALUR et Grenelle est engagée. Le plan d'aménagement et de développement durables vous sera présenté dès le printemps en réunion publique.

La municipalité met à disposition de ses administrés un ordinateur accessible aux horaires d'ouverture de la mairie afin de permettre à tous de réaliser des démarches par Internet (carte d'identité, passeport, carte grise, permis de conduire, pacs, impôts, ou autres.....)

Le syndicat scolaire a terminé l'extension de l'école maternelle de Grésin, et depuis la rentrée, le bâtiment est opérationnel, au grand bonheur des instituteurs et des élèves.

*Le Conseil Municipal, les employés communaux  
et moi-même  
vous présentons nos meilleurs vœux*

**2018**

# L'urbanisme à Saint Maurice de Rotherens

Maxime GRANGER, atelier BDa et Daniel REVEL, Maire

## LA RÉVISION DU PLU

Le Conseil Municipal a délibéré en date du 12 Octobre 2016 pour lancer la révision de son Plan Local d'Urbanisme (approuvé en 2004). Cette décision est notamment motivée par l'obligation de mise en compatibilité du PLU actuel avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Avant Pays Savoyard (SCoT) dans les 3 ans qui suivent son approbation, donc à compter du 3 Septembre 2015. La révision du PLU sera ainsi l'occasion d'engager une réflexion complète sur l'évolution passée de la commune, les atouts et les contraintes liées au territoire, afin de promouvoir un développement respectueux du cadre rural de la commune et de son environnement. Nous vous avons fait part dans le dernier San Maurio (31 octobre 2016) des délibérations de bilan de l'application du PLU et de prescription de la révision du PLU.

### Le Schéma de Cohérence Territoriale :

Ce document d'urbanisme, élaboré à l'échelle du territoire de l'Avant Pays Savoyard, détermine pour chaque commune des orientations fortes qu'elles devront intégrer dans leur document d'urbanisme.

Parmi ces orientations fortes, le SCoT affiche :

- un nombre de logements maximum à prévoir pour 10 ans (qui est compris, pour notre commune, entre une quinzaine et une vingtaine, y compris ceux créés dans le bâti existant)
- un potentiel de surfaces constructibles en cohérence avec ce nombre de logements à prévoir (en priorité à l'intérieur des hameaux), et ce, dans un objectif de réduction de la consommation d'espace. Ainsi le changement principal dans la révision du PLU concernera la diminution globale du potentiel constructible par rapport au PLU actuel.

### Le cadre législatif et la loi montagne :

En plus du SCoT, le PLU doit respecter un cadre législatif de plus en plus exigeant en matière de prise en compte du développement durable et de préservation du cadre rural et montagnard dans les documents d'urbanisme. Ainsi, les récentes lois (loi Grenelle II de 2010 ou la loi ALUR de 2014) incitent en particulier à une forte réduction des espaces qui seront consommés par l'urbanisation afin de préserver les espaces agricoles et naturels.

La commune est également soumise aux dispositions liées à la loi montagne, dont les modalités d'applications se sont également durcies ces dernières années. En particulier, l'urbanisation future devra être située à l'intérieur des hameaux existants, ou dans leur stricte continuité.

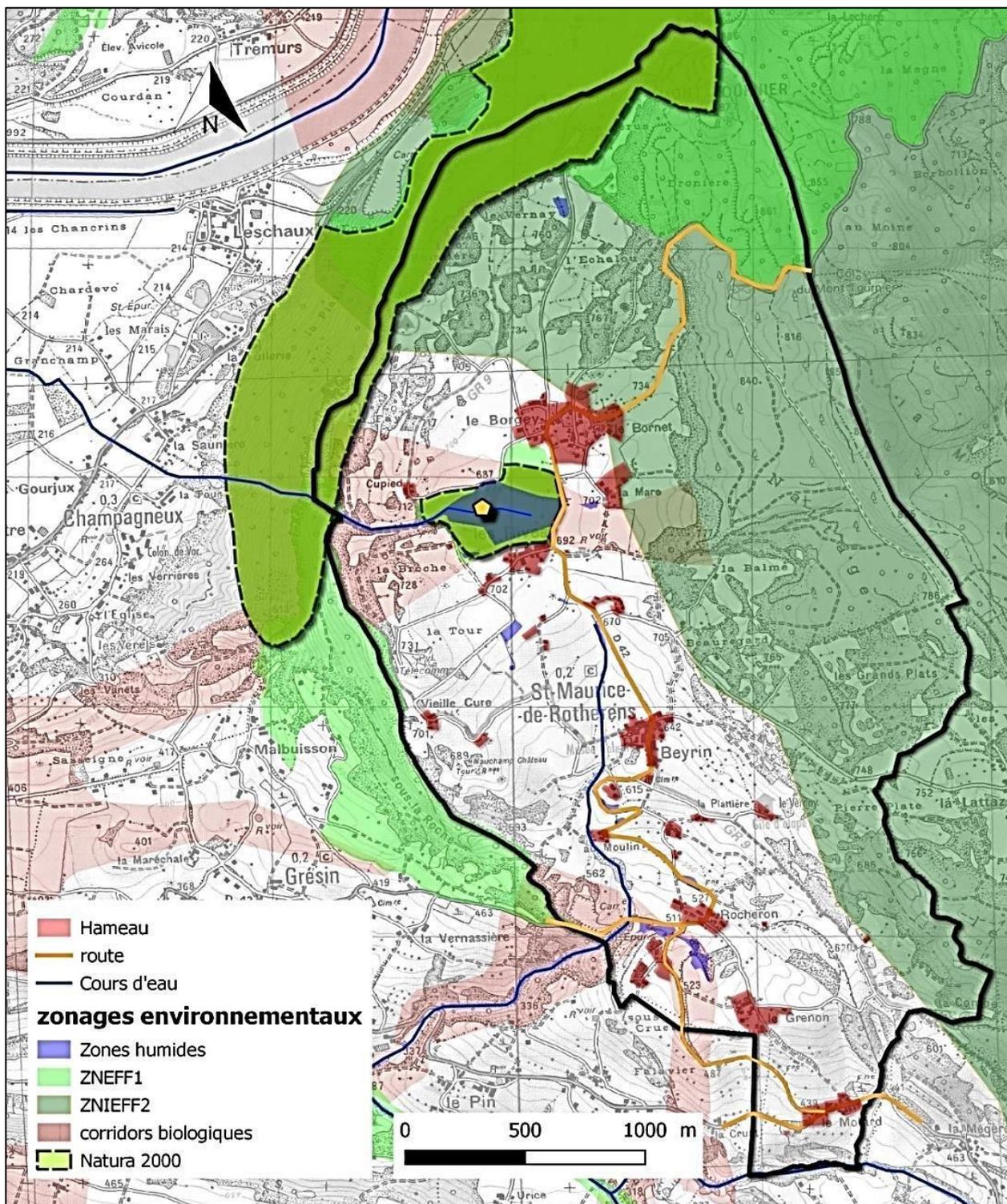
## Le PLU, où en est-on ?

Le diagnostic de la commune a été réalisé, et a traité d'une multitude de thématiques, telles que le paysage, la démographie, la gestion de l'eau, l'agriculture, ...

Voici quelques enjeux ciblés qui ont ainsi pu être dégagés de ce diagnostic :

- **Démographie et habitat** : la commune connaît depuis les années 80 un regain de population, plus ou moins important, mais qui a permis de ralentir le vieillissement structurel de la population. Entre 2007 et 2016 inclus, on recense ainsi 18 logements créés sur le territoire, dont 3 issus du bâti existant.
- **Activités agricoles, économiques et touristiques** : 4 exploitations agricoles professionnelles ont encore leur siège sur la commune. Cette activité, bien que fragilisée par le contexte économique actuel, n'en demeure pas moins essentielle pour le territoire et l'entretien de ses paysages. Un des autres enjeux concerne le manque d'hébergements touristiques sur la commune par rapport au passage sur le territoire lié à la présence du chemin de Compostelle et des chemins d'Assise
- **Gestion de l'eau** : l'assainissement et l'eau potable sont des thématiques à enjeu pour le territoire, du fait :
  - de la présence d'une ressource unique pour l'alimentation en eau de la commune (le puits des Rives) avec une sensibilité du fait de son positionnement dans les terres agricoles. Actuellement, une fuite importante sur le réseau impacte le bilan ressource/besoin en eau
  - de la présence de 2 stations d'épuration qui traitent les eaux usées de la commune. L'un de ces ouvrages (station d'épuration des Rives, qui épure les eaux venant de Borgery/Bornet, La Mare et le secteur des Rives) arriverait à sa capacité maximum de traitement. Des mesures en sortie d'ouvrage seront réalisées en cette fin d'année, afin d'affiner les marges de manœuvre par rapport au développement potentiel de ces secteurs.
- **Milieux Naturels** : la commune est le support d'une trame verte (réseau de boisements et d'espaces agricoles ouverts) et bleues (ruisseaux et zones humides) favorables à la diversité écologique et aux déplacements de la faune du territoire.

Saint Maurice De Rotherens est concernée par des espaces reconnus remarquables de tous types et notamment par une zone Natura 2000 "Marais des Rives", site reconnu au niveau européen, où les enjeux environnementaux se croisent avec ceux de la gestion de l'eau (présence sur ce site du captage d'eau potable de la commune, et de la station d'épuration des Rives)



- Paysage et urbanisation** : la commune bénéficie d'un cadre rural préservé, avec un développement de l'urbanisation sur ces dernières décennies qui a été relativement préservé des phénomènes de mitage du paysage (bien que la consommation d'espace ait été assez importante - 2,2, ha de foncier - au regard du nombre de logements créés). Le cadre architectural lié à la présence d'anciennes bâtisses sur le territoire participe à la qualité paysagère de la commune. L'enjeu sera alors d'inciter à la réhabilitation de ce patrimoine bâti.

*> Dans sa globalité, l'enjeu du PLU est de définir un projet de territoire équilibré en anticipant sur les impacts des activités humaines et en conciliant préservation de l'environnement et urbanisme.*

**Les prochaines étapes**

Elles seront consacrées à l'élaboration du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD). Ce document synthétisera les grandes orientations à prendre dans le PLU en terme d'aménagement du territoire, qui sont pour rappel **fortement cadrées par le contexte législatif et les orientations du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).**

Article L151-5 du code de l'urbanisme

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des **politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques** ;

2° Les orientations générales concernant **l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.**

**Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

**Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »**

**Les réunions publiques**

Une première réunion publique a eu lieu le 21 septembre et avait pour objet :

- d'expliquer le contexte législatif et les différents documents intercommunaux que le PLU devra prendre en compte ou devra être compatible
- de rappeler les éléments liés au PLU actuel et son bilan en termes de potentiel constructible
- d'expliquer la composition d'un PLU
- d'exposer la synthèse du diagnostic sous ses différentes thématiques
- d'aborder le calendrier de la suite de la démarche de révision du PLU

Une seconde réunion publique devrait être programmée au début de l'année 2018 afin d'exposer et de débattre des orientations prises dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

**Des ateliers de concertation**

Suite aux demandes d'une concertation plus approfondie sur le PLU, la commune souhaite proposer un atelier de concertation sur la thématique suivante : « Paysage bâti et formes d'habitat en milieu rural »

Un mot de la mairie, déposé dans la boîte aux lettres de chaque habitation, vous informera de la date et des modalités d'inscription à cet atelier.

**BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE**

Au **GRENON**, la dernière parcelle des consorts DAMAISIN devrait se construire prochainement. M. LEBEDOFF a vendu ses deux maisons : la plus proche du carrefour est habitée par M. FANGET et Mme GRANGE tandis que la plus éloignée a été achetée par Sylvie LEMORE.

Au **ROCHERON**, M. et Mme BIANCO-LEVRIN ont commencé la construction de leur maison. M. et Mme MOUROT ont été remplacés par M. et Mme BOLTON (ancienne maison LANVIN).

À **BEYRIN**, Mme Fanny DALOUX a acheté la maison de M. et Mme ROBERT (ancien restaurant GACHE).

**AU GRIS**, Mme CHOILLOT réhabilite la grange "du Bossu".

À **LA MARE**, M. Michel FILLON construit sa nouvelle maison. Mme Aline PREAU et M. Christophe LEMERCIER ont acheté la maison de Catherine PAUL.



***Si nous vous avons oubliés, veuillez nous en excuser  
mais nous ne sommes pas informés  
de toutes les arrivées sur la commune ...***

## L'action sociale à St Maurice

Fabienne BERNARD, secrétaire de mairie

Dans le précédent bulletin, vous était annoncée la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016 suite à la possibilité offerte par la loi NOTRe d'août 2015.

Depuis cette date, c'est donc la commune qui exerce les attributions antérieurement dévolues au CCAS. Néanmoins, afin d'associer des membres extérieurs au Conseil municipal, ce dernier a, par délibération en date du 8 février 2017, décidé de créer une commission extra-municipale "Action sociale" composée de 4 membres maximum. Les personnes retenues sont Monique CLERC, Isabelle LABULLY, Michèle PIMPIE et Françoise RIVE, qui faisaient toutes quatre partie du Conseil d'Administration du CCAS.

Après consultation des membres de la commission Action sociale, le conseil municipal, lors de sa séance du 15 mars 2017, a décidé de continuer la politique menée jusqu'alors en limitant les subventions aux actions locales : repas des aînés, contribution aux frais de cantine, subventions aux activités culturelles et sportives, participation à l'ADMR et à PARIsolidarité, subvention à des associations locales.

### Le repas des aînés

Chaque année, la commune, associée à l'association "Rencontres & Loisirs", invite les San Maurio de 65 et plus pour un repas convivial. Un colis est porté aux personnes âgées qui sont hospitalisées ou malades.

En 2017, ce sont 33 personnes qui ont été accueillies. Les chansons et bonnes histoires ont terminé cette journée de retrouvailles et de sympathie.



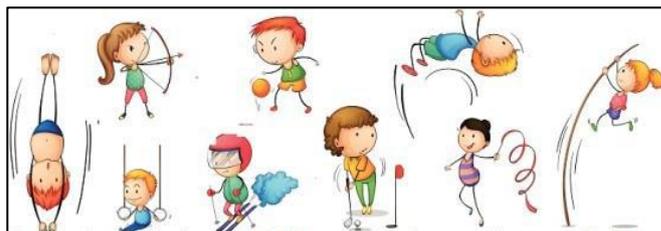
### Contribution aux frais de cantine

Par délibération en date du 6 septembre 2017, le Conseil municipal a décidé de poursuivre l'action du CCAS relative à la participation aux frais de cantine des enfants scolarisés au sein des écoles du Syndicat Intercommunal Scolaire du Mont Tournier selon les modalités suivantes :

- aucune prise en charge si le quotient familial est supérieur à 610 €
- prise en charge de 14% du montant des repas si le quotient familial est compris entre 458 et 610 €
- prise en charge de 25% du montant des repas si le quotient familial est inférieur à 458 €

### Subventions aux activités culturelles et sportives

Par délibération en date du 12 avril 2017, le Conseil municipal a décidé une participation aux activités culturelles et sportives de 50 euros par enfant de moins de 16 ans domicilié à St Maurice. Cette participation est allouée par année scolaire et est versée directement à la structure d'accueil à laquelle l'enfant est adhérent pour déduction du montant de la cotisation (sous réserve que cette structure ait au préalable formulé une demande de participation).



En 2017, la commune a ainsi aidé 15 enfants de la commune.

### Participation à l'ADMR et à PARIsolidarité

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a pour mission d'apporter des services à l'ensemble de la population de la naissance à la fin de vie pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial, ou tout simplement pour continuer à vivre chez soi. C'est le premier réseau français associatif au service des personnes, avec 2 900 associations locales implantées dans toute la France.

St Maurice dépend de l'ADMR de St Genix sur Guiers, 95 chemin de la Villa des Pins - Tél : 04 76 31 72 48.

En 2017, la commune a participé au financement de l'ADMR de St Genix sur Guiers à hauteur de 586.88 euros.

PARIsolidarité (Partenaires de l'Animation, de Réseaux d'Insertion et de Solidarité), association située depuis 1995 sur la commune de Saint Genix sur Guiers, est un lieu d'accueil ouvert à tous, où la convivialité, l'échange et l'entraide deviennent une force pour chacun!



50A, route du stade, 73 240 ST GENIX SUR GUIERS  
04 76 31 68 60 - parisolidarite@gmail.com

L'objectif de l'Association est de permettre à toute personne qui en éprouve le besoin d'obtenir une aide morale (accueil, écoute et orientation) et/ou matérielle (nourriture, vêtements, démarches administratives, ...) et de participer à la réalisation de toute action concourant au développement social local.

L'association accueille en moyenne 300 personnes par an, ce qui représente plus de 3640 passages! La commune de St Maurice a participé à son financement en versant 264.24 euros en 2017.

### Subventions aux associations

Par délibération en date du 6 septembre 2017, le Conseil municipal a décidé de maintenir la participation à différentes associations :

Les amis du Togo - - - - 230.00 €

Les amis des Terrasses et des Floralies - - - - 100.00 €

Le Relais Guiers Val d'Ainan - - - - 150.00 €

L'antenne locale de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés - - - - 50.00 €

et d'allouer une subvention de 150.00 € à RESA (Réseau Echange Solidarité Avant-pays savoyard).

**Les Amis du Togo** est une association à but humanitaire, basée à Pont de Beauvoisin Savoie, qui vient en aide à la population de la préfecture du Haho au Togo, dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'eau.



[lesamisdutogo.association@gmail.com](mailto:lesamisdutogo.association@gmail.com)

En 2016-2017, elle a contribué à la fabrication de 650 tables-bancs, la restauration d'une école primaire, la construction de 2 écoles primaires, la réhabilitation complète d'un dispensaire, la rénovation d'un service d'urgence, de consultations et d'admissions, la réparation de 3 pompes à eau de brousse.

L'association organise chaque premier samedi d'octobre, la fête de la solidarité à Pont de Beauvoisin.

**RESA** (Réseau change Solidarité Avant pays savoyard) est un petit maillon de cette chaîne qui essaie de rendre plus douce la dernière étape de la vie, aux côtés des proches que l'on appelle maintenant les aidants et des professionnels qui interviennent au domicile des personnes âgées.

C'est dans cet état d'esprit qu'il y a un peu plus de 10 ans, un groupe d'anciens aidants a décidé de créer un réseau de visiteurs bénévoles, pour permettre aux aidants proches de prendre un peu de répit et proposer aux personnes âgées qui le souhaitent un "moment de compagnie".

L'association propose des temps de formation et d'échanges très riches qui permettent au groupe de rester solidaire contre "vents et marées".

RESA en chiffres, c'est 105 personnes visitées depuis 2006 dont 27 en 2017, 30 Bénévoles formés, 64 adhérents.



[resa.asso@yahoo.fr](mailto:resa.asso@yahoo.fr)

04 76 31 82 42 ou 04 76 31 18 12

## Mes démarches à portée de clic : de nouvelles modalités pour certaines démarches administratives

*Fabienne BERNARD, secrétaire de mairie*

La Préfecture passe au numérique ! Dans le cadre de la mise en œuvre du plan "préfectures nouvelle génération", vous pouvez à présent réaliser la plupart de vos démarches en ligne depuis chez vous.

Le site <https://demarches.interieur.gouv.fr/> vous explique les démarches accessibles et vous renseigne sur les façons de les accomplir.

### NOUVELLES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Dorénavant, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont effectuées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques, pour une instruction

totale et sécurisée et dématérialisée.

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.



Vous pouvez effectuer vos démarches pour la CNI dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales (18 communes en Savoie) et non plus obligatoirement dans votre seule commune de résidence. Ce dispositif permet notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur et simplifie les demandes de renouvellement.

Les mairies-stations équipées du dispositif de recueil les plus proches de St Maurice sont Le Pont de Beauvoisin, Yenne, Les Échelles, La Motte Servolex, Chambéry (liste complète sur le site de la Préfecture de Savoie <http://www.savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/>)

La carte d'identité sera ensuite à retirer auprès de la mairie où l'usager aura déposé son dossier (le délai de délivrance est d'environ 15 jours).

Attention, certaines mairies-stations demandent une prise de rendez-vous préalable.

### Un nouveau service : la « pré-demande en ligne »

L'usager est désormais invité à remplir en ligne sa pré-demande de CNI. En procédant ainsi, il gagnera du temps car il n'aura plus à renseigner de formulaire papier au guichet de la mairie.

**Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de titre que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol.**

Pour effectuer une pré-demande en ligne, il suffit de créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et de saisir son état-civil et son adresse. Un numéro de pré-demande de CNI est alors attribué et permet à l'agent de la mairie-station de récupérer les informations enregistrées en ligne. L'usager doit penser à noter ou imprimer ce numéro lors du déplacement en mairie.

**Attention :** la pré-demande de carte d'identité ne dispense pas l'usager de se rendre en personne au guichet d'une mairie-station pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

### LE PERMIS DE CONDUIRE À PORTÉE DE CLIC

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches liées au permis de conduire sans vous rendre au guichet de la préfecture. Il vous suffit de

- rassembler les pièces justificatives (vous obtenez votre photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue "agréé service en ligne ANTS)
- vous rendre sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- créer un compte (en cliquant sur "je fais une demande en ligne") ou vous connecter à votre compte s'il existe déjà. Vous pouvez utiliser France Connect, la solution proposée par l'État pour simplifier la connexion aux différents services en ligne. Ce compte usager vous permet de suivre l'état d'avancement de votre demande.

Vous recevez directement votre permis de conduire à domicile.

Remarques :

- en cas de perte, vous pouvez effectuer votre déclaration de perte en ligne.
- en cas de vol, vous devez vous rendre dans un service de police ou de gendarmerie
- vous pouvez également acheter en ligne votre timbre fiscal



Les démarches concernées sont les suivantes :

- inscription au permis de conduire pour passer les examens (primo-accédant ; extension de catégorie)
- demandes de titre (premier permis, extension de catégorie, retour au permis après invalidation ou annulation, vol, perte, détérioration, expiration de sa durée de validité, changement d'état civil, validation de titre ou diplôme professionnel, conversion de brevet militaire).

### LA CARTE GRISE À PORTÉE DE CLIC

Vous pouvez désormais effectuer vos demandes liées au certificat d'immatriculation sans vous rendre au guichet de la préfecture. Il peut s'agir

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration)
- d'une demande de changement d'adresse
- de demande de changement de titulaire
- d'une déclaration de cession d'un véhicule

Pour cela, il suffit de vous rendre sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et de suivre les étapes proposées :

- cliquer sur la rubrique qui concerne la démarche que vous voulez effectuer
- créer un compte usager ou vous connecter à votre compte s'il existe déjà. Vous pouvez utiliser France Connect, la solution proposée par l'État pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- renseigner le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.

Remarques :

- en cas de perte, vous effectuez votre déclaration en ligne.
- en cas de vol, vous devez le déclarer au préalable à la police ou la gendarmerie.



Une fois la démarche finalisée, vous pouvez imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui vous autorisera à circuler avec le véhicule ainsi que le récépissé de dépôt de votre demande. Vous recevrez ensuite le certificat d'immatriculation à votre domicile.

Dans le cas d'une cession, vous renseignez les informations portant sur l'identité de l'acquéreur du véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative vous sont attribués. Il vous faudra les communiquer à l'acquéreur.

#### VOTRE MAIRIE MET EN PLACE DES TÉLÉPROCÉDURES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, certaines démarches pour lesquelles vous deviez vous déplacer en mairie sont accessibles en ligne, depuis le site <https://www.service-public.fr/>

Sont concernés

- les demandes d'actes d'état civil (actes de naissance, de mariage, de décès)
- les déclarations de changement de coordonnées (pour déclarer rapidement et facilement un changement d'adresse postale lors d'un déménagement ou d'une modification administrative.
- les demandes d'inscription sur les listes électorales
- le recensement citoyen obligatoire.
- les déclarations d'ouverture de chantier
- la préparation à la conclusion d'un PACS

A noter que, depuis le 1<sup>er</sup> novembre dernier, la gestion des PACS a été transférée des tribunaux aux communes. Les PACS seront enregistrés en mairie, sur rendez-vous, une quinzaine de jours après dépôt du dossier.

#### VOTRE MAIRIE MET UN ORDINATEUR À VOTRE DISPOSITION

Pour les personnes n'ayant pas accès à Internet, la commune met à disposition un ordinateur accessible aux horaires d'ouverture de la mairie. Si vous rencontrez des difficultés, le personnel communal pourra vous accompagner, notamment lors de la création d'un compte personnel en ligne sur le site France Connect ou pour scanner les pièces justificatives nécessaires à votre démarche.



À NOTER :

Pour les personnes non équipées, non connectées ou peu habituées à l'usage d'un ordinateur, le ministère de l'Intérieur met à leur disposition des points d'accueil numériques. Équipés d'ordinateurs, d'imprimantes et de scanners, ces points d'accueil sont accessibles dans toutes les préfectures et sous-préfectures de métropole et d'outre-mer. Des médiateurs pourront guider les usagers dans la réalisation de leurs démarches.

Les usagers pourront également, pour l'ensemble de leurs démarches administratives, se tourner vers les maisons de service au public disponibles sur l'ensemble du territoire. La plus proche se trouve actuellement au bureau de Poste de Novalaise. L'implantation d'une telle structure est à l'étude sur St Genix sur Guiers.

## Informations diverses

#### DES ACTIVITÉS POUR LES ADOS

*(Fred Grosjean-Vernizeau, animateur-coordonateur)*

Le service Val Guiers ados de la Communauté de Communes Val Guiers s'adresse aux jeunes dès l'entrée en 6<sup>ème</sup> et jusqu'à 17 ans.

Hors vacances scolaires, deux locaux sont ouverts pour l'accueil libre des ados, l'un à Pont de Beauvoisin, l'autre à St Genix sur Guiers. Ils sont ouverts du lundi au jeudi de 17h à 19h (et le vendredi de 17h à 19h sur Pont).



Le mercredi de 14h à 17h, l'accueil se fait pour les élèves de CM1 et CM2. Et nous avons également un accueil à La Bridoire le mercredi de 14h à 17h pour les ados.

Le vendredi soir nous organisons des animations sur inscriptions.

Pendant les vacances scolaires, un programme alliant activités sportives, culturelles et sorties est mis en place.



Vous pouvez

- ↳ nous suivre sur notre page facebook
- ↳ nous contacter sur [frederic.grosjean@ccvalguiers.fr](mailto:frederic.grosjean@ccvalguiers.fr)
- ↳ nous contacter au 04 76 37 30 02 ou 06 25 24 30 05

### **LE SYNDICAT DU THIERS A 65 ANS**

**(Yves BERTHIER, Président)**

Notre Syndicat fête ses 65 ans. Aux neuf communes fondatrices sont venues s'amalgamer, depuis 2003, dix-huit autres communes. Ces dernières ont compris toute l'importance d'une gestion intercommunale de la ressource en eau et du professionnalisme d'un service dédié.

En 2017, comme chaque année, nous avons poursuivi nos investissements : création d'environ un km de réseau de diamètre 300 entre La Bridoire et Domessin, pour prolonger la colonne vertébrale du Syndicat ; achèvement du réservoir de la Plagne sur la commune d'Entremont-Le-Vieux, achèvement d'un petit réservoir à Corbel, création d'une liaison entre Belmont-Tramonet et Avressieux ; mise en place d'un surpresseur à Saint-Béron. En parallèle, nous équipons progressivement, tous les réservoirs de distribution d'eau potable, de notre système de surveillance à distance, pour une veille de la production en continu. Outre les différents achats : véhicules, matériel nécessaire au bon fonctionnement de notre régie, nous avons poursuivi les opérations de protection de captages.

Et demain ... la compétence eau potable passant obligatoirement des communes aux intercommunalités entre 2018 et 2020, quels changements pour notre Syndicat, pour les abonnés ?

En Savoie, les changements, les regroupements de communes, bouleversent les services d'eau potable et d'assainissement. Sur notre secteur, nous avons la chance d'avoir pu anticiper ce mouvement, d'avoir absorbé progressivement les communes et leur réseau, pas sans mal, pas sans l'investissement des agents du Syndicat, mais aujourd'hui le service fonctionne avec une cohérence

intercommunale forte. Notre présence sur trois Communautés de Communes, dont la totalité de Val Guiers, peut permettre à notre structure de se maintenir, mais conformément aux applications de la loi NOTRe, l'avenir du Syndicat est plus que jamais soumis aux choix des Communautés de Communes qui le composent...

Des changements peuvent encore intervenir ... oui ... mais le Syndicat, aujourd'hui, pourra relever les nouveaux défis ou si besoin transmettre son savoir-faire ...

Pour vous, l'eau, soyez en sûr, sortira toujours des tuyaux en quantité et en qualité quoiqu'il adienne... ensuite, il est question du prix de l'eau et de la qualité du service.

Le Comité Syndical a voté pour une augmentation de 3% pour 2018, ce qui représente une plus-value de 5 € pour une facture de 120 m<sup>3</sup> par an. Il faut comprendre que le prix de l'eau sur notre secteur est parmi les plus bas en Savoie, qu'il vaut mieux avoir une augmentation modérée mais constante plutôt qu'une augmentation brutale. Le réseau d'eau, après 65 ans d'existence, aura besoin de se renouveler, tout investissement aujourd'hui s'inscrit pour les besoins à venir. De plus, vous n'êtes pas sans savoir que les communes ont de moins en moins de dotations de l'Etat, les gestionnaires des réseaux d'eau et d'assainissement sont également touchés, les subventions qui leur sont versées pour leurs investissements vont diminuer à l'horizon 2019. La mutualisation des dépenses et la gestion au plus juste des investissements sont plus que jamais des enjeux forts que la structuration en Syndicat Intercommunal peut prendre en compte et gérer.

### **CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIES EN 2018**

**(SICTOM du GUIERS)**

Afin d'améliorer l'accueil des usagers particuliers ou professionnels, le Sictom du Guiers mettra en place un nouveau système de contrôle d'accès sur les trois déchèteries de son territoire dans le courant de l'année 2018 : Domessin, Saint Genix sur Guiers et Les Abrets.

Cette réflexion a été menée avec le Sictom de la région de Morestel et le Syndicat mixte nord Dauphiné (SMND). Il s'agit avant tout d'améliorer le fonctionnement des déchèteries et de rendre accessibles les déchèteries de l'ensemble de ces syndicats à l'ensemble des habitants des territoires.

Le dispositif de contrôle d'accès va en effet permettre de :

- Réguler le nombre de véhicules sur le quai et ainsi vous permettre de déposer vos déchets dans de bonnes conditions ; cela participera à améliorer la fluidité de circulation sur le quai,
- Rendre le gardien plus disponible pour vous conseiller lors de vos dépôts,
- Améliorer le suivi des professionnels par une facturation automatique sans intervention des gardiens, au passage en déchèterie (et non aux volumes) pour les inciter à optimiser leurs dépôts,
- de supprimer les conflits liés à l'identification des usagers en entrée de déchèterie,

- d'ouvrir l'utilisation des déchèteries aux habitants des territoires limitrophes (Sictom de Morestel, SMND) et vice-versa.

Les déchèteries seront équipées d'une barrière à l'entrée de chacun des sites et d'une caméra de lecture des plaques minéralogiques des véhicules. Pour être reconnu et permettre la levée de la barrière, le véhicule devra être enregistré au préalable auprès du Sictom du Guiers. Les inscriptions seront ouvertes vers le mois d'avril 2018, sur le site internet du Sictom du Guiers ou par le renseignement d'un bulletin d'inscription qui sera disponible au sein de toutes les mairies et les déchèteries.

L'utilisation des déchèteries restera gratuite pour les particuliers et payant pour les professionnels. Pour ces derniers, le tarif au passage n'a pas encore été déterminé.

### **LE REPAIRE LOUIS MANDRIN FAIT PEAU NEUVE !** **(Office du tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette)**

Après 10 années d'existence et près de 47 000 visiteurs accueillis depuis sa création, Le Repaire Louis Mandrin fermera ses portes au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 pour travaux. Fort de son succès, et certain que le site a encore de beaux jours devant lui, l'Office de Tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette en lien étroit avec la Communauté de Communes Val Guiers et le SMAPS a décidé de garder la thématique de Louis Mandrin en apportant à la visite un côté encore plus immersif et participatif. C'est une visite encore plus interactive qui a été imaginée et qui attend le spectateur ! Les décors des anciennes salles seront repris et la fin du parcours modifiée pour répondre encore mieux à la demande actuelle des visiteurs. De nouvelles salles seront créées mais pour garder l'effet de surprise, Mandrin lui-même a décidé de ne pas vous en révéler plus pour le moment.

Pour permettre l'accès à un public plus large, la visite du Repaire Louis Mandrin pourra dorénavant se faire grâce à des audioguides proposant une traduction en anglais et en hollandais. Le parcours et les locaux de l'Office de Tourisme seront adaptés pour accueillir les personnes en situation de handicap.

Nous vous donnons rendez-vous au mois d'avril 2018 (date à préciser ultérieurement) et sommes heureux de vous faire bénéficier d'une entrée gratuite pour visiter le nouveau parcours sur présentation de ce bulletin municipal.



**Idée futée :** En attendant la réouverture du Repaire Louis Mandrin, la Maison du Lac, un autre site Futé du territoire géré par l'Office de Tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette vous ouvre ses portes pour découvrir tous les secrets du lac d'Aiguebelette.

### **DES AIDES POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION !** **PROLONGATION DE DEUX ANS, JUSQU'AU MOIS D'OCTOBRE 2018** **(OPAH de l'Avant Pays Savoyard et de la Chautagne)**

L'OPAH permet, sous conditions de ressources, pour les propriétaires occupants, d'attribuer des aides financières pour la réalisation de travaux et d'accompagner gratuitement à la préparation des projets, du premier contact au versement de la subvention.

#### **Qui est concerné ?**

Conditions d'éligibilité aux aides dans le cadre de l'OPAH :

- Vous habitez une des 54 communes de l'Avant Pays Savoyard et de la Chautagne
- Vous occupez ou vous louez un logement dont vous êtes propriétaire
- Vous souhaitez faire des travaux

#### **Quels travaux sont aidés ?**

- travaux améliorant la qualité énergétique : isolation, menuiseries, chauffage, énergie renouvelables...
- travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite : douche à l'italienne, siège monte escalier, rampe d'accès à l'habitation...
- travaux améliorant la sécurité, la salubrité : humidité, absence de chauffage...

#### **À qui s'adresser ?**

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide et connaître le dispositif de l'OPAH, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition (pour les projets des propriétaires occupants) et composez le **0 800 400 522** (appel gratuit depuis un poste fixe) afin que les conseillères de SOLIHA puissent vous renseigner et éventuellement, vous proposer un rendez-vous à domicile.

### **PARTICIPER AU DÉPISTAGE ORGANISÉ, C'EST METTRE TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ !** **(Ligue contre le cancer)**

A partir de 50 ans, DOC Savoie vous invite tous les deux ans à participer au dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal. Ces examens - pris en charge à 100 % - permettent de détecter la maladie avant l'apparition des symptômes et vous offrent ainsi les meilleures chances de guérison.

Depuis 2015, un nouveau test de dépistage du cancer colorectal est disponible : plus simple, plus rapide, à faire chez soi.

Mettez toutes les chances de votre côté et participez au dépistage !

## Des incivilités dans la commune !

Daniel REVEL, Maire

### LA VOITURE !

#### LA TRAVERSÉE DE BEYRIN

La commune vient d'aménager la traverse du village de Beyrin avec une zone à 30 km/h dans la partie la plus étroite. Il vous est demandé de respecter scrupuleusement la limitation pour le bien-être de tous les citoyens, usagers et riverains. Certains traversent encore le village à des vitesses excessives.

**La municipalité demande au moins aux SAN MORIOS un peu de civisme !**



Jardinière disparue !

**Il est tout de même déplorable que des gens détruisent le travail d'autrui réalisé dans l'intérêt général. Et pour quel bénéfice ?**

**Nous avons encore beaucoup à faire pour favoriser le lien social et le vivre ensemble.**

#### LE CHEMIN DE LETRIN

Il sert souvent de raccourci pour certains automobilistes. Ce chemin est une voie communale très étroite avec une mauvaise visibilité en arrivant sur la voirie départementale, au carrefour sud. Je vous invite à emprunter plutôt la route départementale qui a deux voies de circulation et présente une meilleure sécurité.

#### LA PROPRETÉ AUX ABORDS DE LA ZONE DE TRI SELECTIF

On trouve de temps à autre des sacs poubelle autour de la zone de tri sélectif. Si les containers sont pleins, il est préférable de garder ses déchets et d'attendre le passage du camion de ramassage ou de les poser dans des containers d'une commune voisine.

De plus, il est bon de respecter les consignes indiquées sur les containers et de ne pas jeter des déchets interdits.

À noter que les poubelles collectives installées le long de la route départementale sont réservées aux déchets ménagers. Quant à celle se trouvant dans le silo du cimetière, elle doit exclusivement recevoir les déchets du cimetière.

### DES VOLS

#### LE LAVOIR DE LA MARE

Le lavoir au carrefour de la MARE est fleuri par les habitants du hameau. À l'automne, les plantations avaient été renouvelées et de nouvelles jardinières achetées. Toutes les plantations ont été volées avec les jardinières !

#### LES JARDINIÈRES COMMUNALES

La commune fleurit toutes les années les abords de la salle des fêtes et de la mairie pour embellir le quartier pendant la saison estivale. Il s'avère que des jardinières disparaissent.

#### LE VOL D'UN DRAPEAU

En 2014, au cours d'une période de pavoisement, un drapeau a disparu au Monument aux morts.

Est-ce les effets de la coupe du monde de football mais quelqu'un était-il dans le besoin ?

**Il est impensable que l'on ne puisse pas respecter ces lieux de mémoire !**

#### UN SIMPLE RAPPEL

Je vous rappelle que les feux sont interdits car la pratique est polluante pour l'environnement et toxique pour la santé.

On peut comprendre que dans nos campagnes, les branches des arbres soient brûlées sur place car après une coupe de bois, les transports en déchetterie sont difficiles, voire impossibles.

Mais les feux de déchets verts sont porteurs de nuisances pour le voisinage. Merci de bien vouloir faire preuve de prévenance envers les autres administrés car les épaisses fumées blanches peuvent se propager loin !

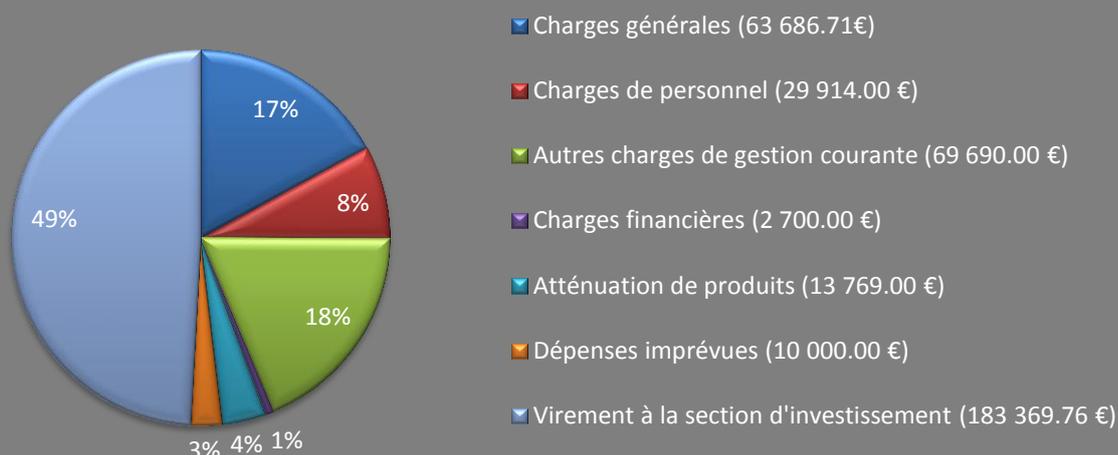


## Le budget primitif 2017 en fonctionnement

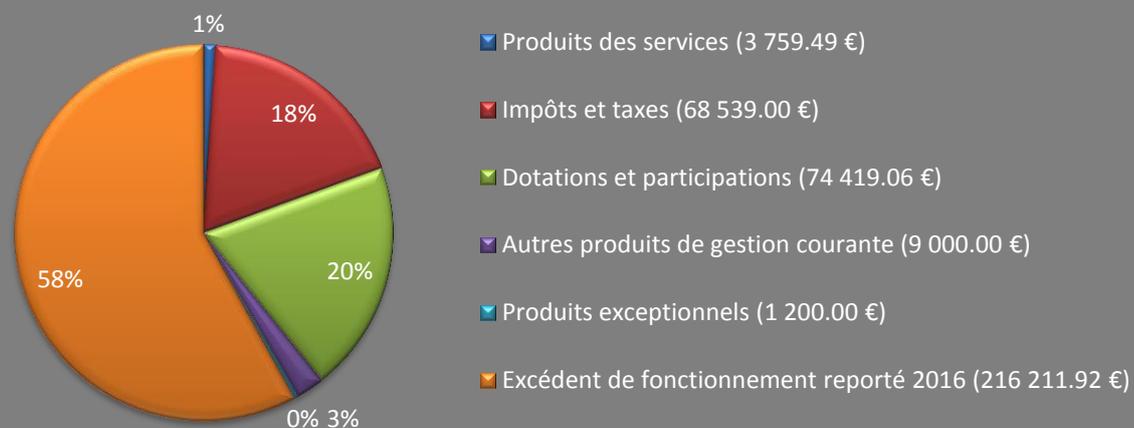
La section de fonctionnement regroupe les crédits permettant le fonctionnement courant de la mairie et des services communaux. La différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement représente la capacité d'autofinancement qui peut être utilisée pour financer des dépenses d'investissement.

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à 2016 et la capacité d'autofinancement (virement à la section d'investissement) a augmenté (elle était de 73 907.90 € en 2016).

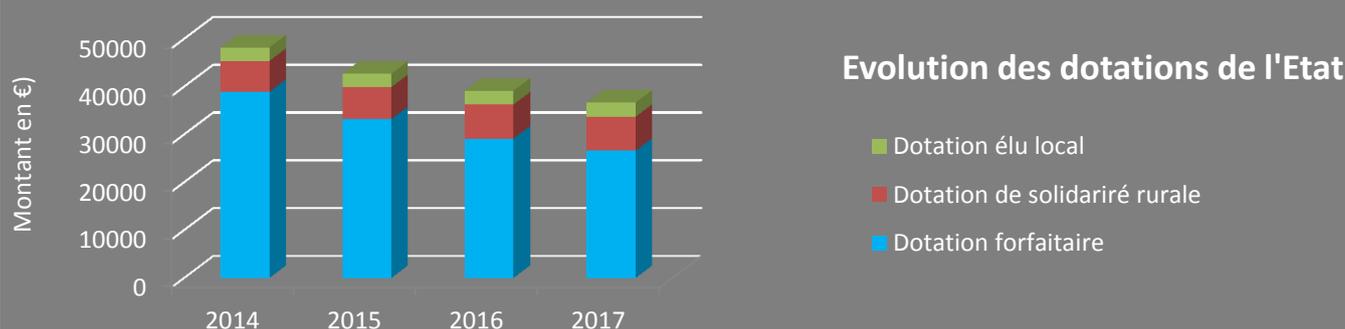
### Les dépenses de fonctionnement (373 129.47 €)



### Les recettes de fonctionnement (373 129.47 €)



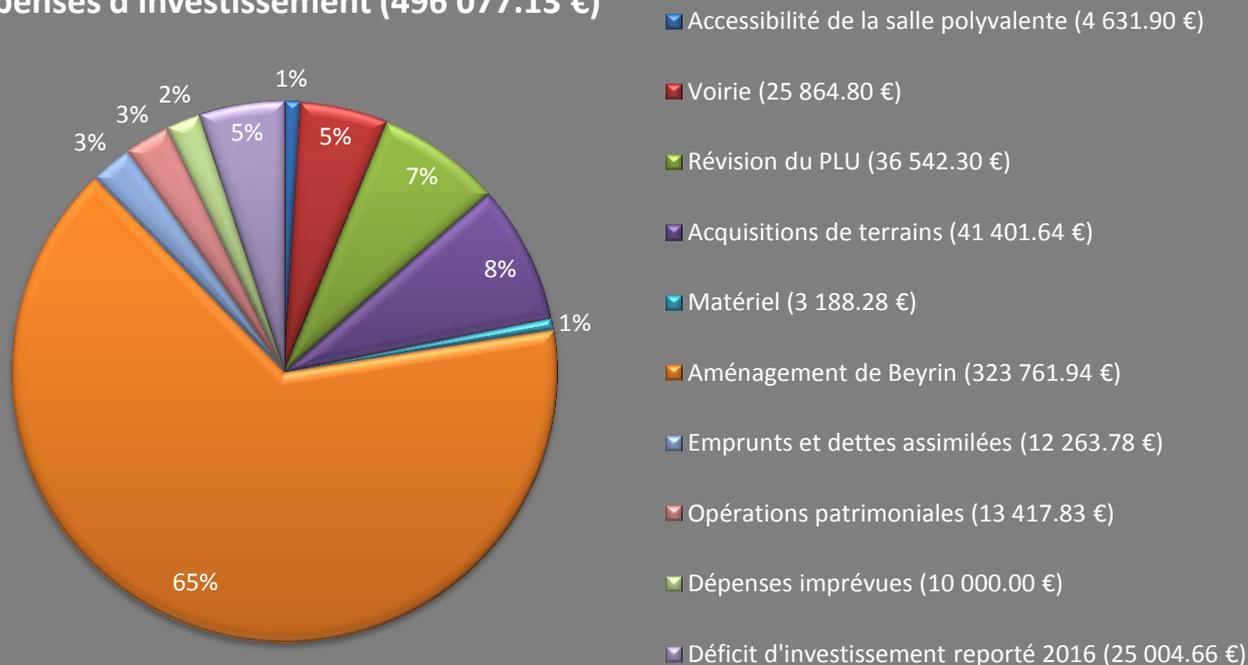
Côté recettes, la commune voit une nouvelle fois les dotations de l'État diminuer (voir ci-dessous). Malgré ce contexte, le Conseil municipal a décidé de maintenir stables ses taux d'imposition (inchangés depuis 2014 après avoir baissé en 2014).



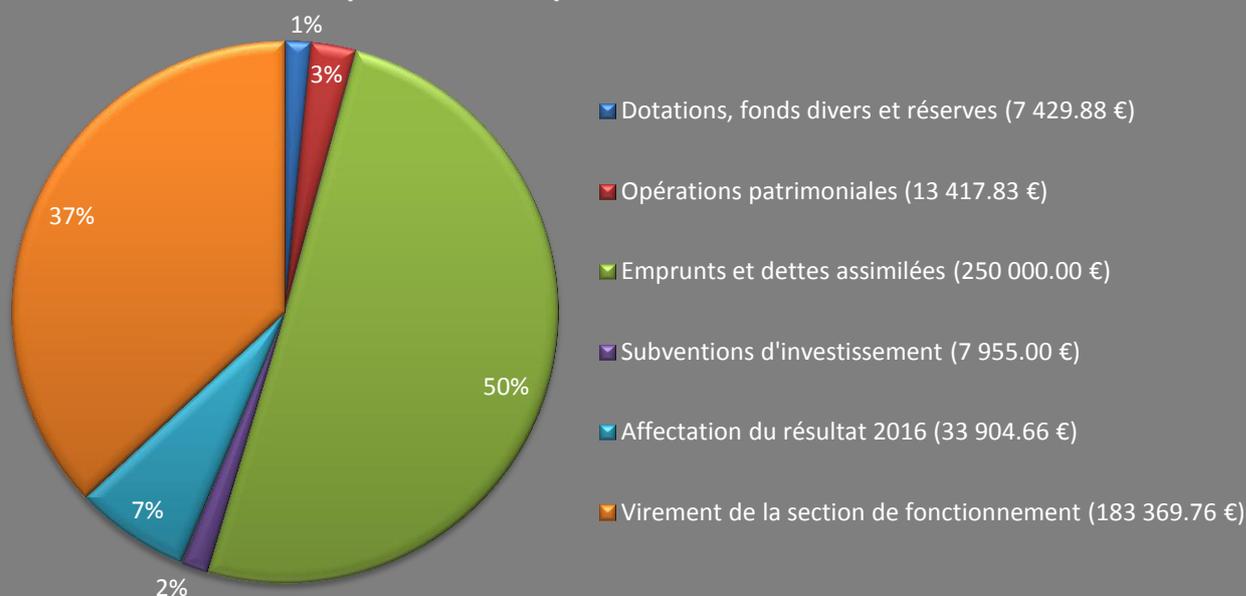
## Le budget primitif 2017 en investissement

Les dépenses d'investissement comportent essentiellement les opérations d'aménagement et le remboursement du capital des emprunts. Le budget 2017 compte sur les recettes classiques d'investissement (subventions, fonds de compensation de la TVA,), un emprunt et sa capacité d'autofinancement (excédent de fonctionnement capitalisé d'année en année).

### Les dépenses d'investissement (496 077.13 €)



### Les recettes d'investissement (496 077.13 €)



À noter qu'un nouvel emprunt a été lancé par la commune, le remboursement du dernier emprunt (lancé en 2006 pour les travaux d'enrobés du col de la Lattaz) s'étant terminé en juillet 2016.

## Réalisations, travaux en cours et projets

Daniel REVEL, Maire

### TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE BEYRIN

Durant l'année 2017, des travaux très importants ont eu lieu dans notre chef-lieu. Depuis des années, des riverains réclamaient l'enfouissement des lignes, surtout des lignes téléphoniques accrochées à des potences dans les coins des bâtiments. Ces fils, qui n'étaient pas à des hauteurs réglementaires, pouvaient être arrachés par les remorques agricoles traversant le village.

Nombre de touristes de passage nous ont fait remarquer que tous ces fils enlaidissaient notre chef-lieu alors qu'il est typique avec ses maisons construites en majorité en pierre du pays.



Le conseil municipal travaille sur ce dossier depuis trois ans : réflexion sur les aménagements, contact avec les diverses administrations, choix d'un bureau d'étude après consultation (montage du projet), plan de financement.

Les travaux ont consisté à

- enfouir les lignes électriques, téléphoniques, et d'éclairage public,
- mettre en sécurité la traversée du hameau,
- sécuriser le carrefour à l'entrée nord,
- permettre la manœuvre des cars venant au musée,
- et renouveler les revêtements de voirie avec des aménagements simples qui gardent le caractère rural de la commune.

La présentation du projet, le montage des dossiers et le suivi du chantier ont été effectués par le **bureau d'étude SERIA** pour un montant de 16 103.27 € TTC.

**L'enfouissement des réseaux secs** a été confié au SDES (Syndicat D'Électricité de la Savoie) qui a pris la maîtrise d'ouvrage. À ce jour,

- **L'enfouissement des lignes électriques** se monte à 20 181.28 € HT sur un montant de 39 338.59 € HT. La commune a bénéficié d'une subvention de 70 % du SDES et est exempte de TVA.
- **L'enfouissement des lignes téléphoniques** se monte à 61 979.37€ TTC sur 74 223.39 € prévus. La commune a bénéficié d'une subvention du Conseil

Départemental de 18 000 €.

- **L'enfouissement des lignes d'éclairage public** se monte à 40 301.43 € TTC pour 58 479.41 € prévus. Le Conseil Départemental a alloué une subvention de 8 962 €.

Ces travaux ont été réalisés par les entreprise DUMAS TP pour la partie génie civil et SPIE pour la partie câblage et les raccordements.



**Les travaux de voirie** ont été exécutés par l'entreprise FAVIER TP et se décomposent comme suit :

- Réalisation d'une plate-forme à l'amont du village pour le retournement des cars,
- Déplacement des containers à verres et emballages : les containers, placés à côté de l'église, gênaient le stationnement sur le parking et n'étaient pas esthétiques. De plus, les débris de verre étaient dangereux pour les enfants qui s'amusaient sur cette place. Le choix du conseil municipal s'est porté pour un déplacement sur le chemin du Vernay, en bas du cimetière, endroit en partie caché et facile d'accès aux véhicules de ramassage.



- Amélioration de la sécurité au carrefour à l'amont du village: l'accès à la départementale était dangereux par manque de visibilité et beaucoup d'utilisateurs n'utilisaient pas ce carrefour. De plus, l'élargissement réalisé à l'amont sécurise les piétons dans cette partie étroite et permettra le stockage de la neige en période hivernale.



- Sécurité dans la traversée du village : la matérialisation des deux carrefours et la mise en place d'une zone 30 avec plateau traversant à l'entrée devraient sécuriser la traversée.



- La réparation et la remise en place de la croix du village : dans le cadre de la conservation du patrimoine, la commune a remis en état la croix du village détériorée depuis de nombreuses années.



- La réalisation de places de stationnement sur la place de la mairie : la pose de bordures a permis de calibrer la place et le traçage des places de stationnement. La commune a investi dans des panneaux électoraux supprimant ainsi les vieux panneaux en bois non conformes et pas du tout esthétiques.
- La réfection totale de la voirie dans tout le village : des travaux de revêtement de chaussée ont été réalisés dans tout le village après l'enfouissement des réseaux secs évitant ainsi des réfections des tranchées.

Le montant de ces travaux de voirie se monte à 121 365.00 € TTC et la commune a bénéficié de deux subventions :

- 63 902 € pour l'aménagement des espaces publics
- 24 673 € dans le cadre des aménagements de sécurité

**La mise en conformité de la salle du lavoir pour les personnes à mobilité réduite :** la commune était dans l'obligation de mettre en conformité ce bâtiment pour les personnes à mobilité réduite en 2017. Les travaux ont consisté à revêtir les accès en béton bitumineux, à poser des bandes podotactiles et à mettre en conformité les escaliers menant à l'étage. La commune a obtenu des dérogations pour la non-construction de WC handicapés et pour les travaux intérieurs comme le changement des portes et la mise en place d'ascenseur entre les salles. Pour ce dossier, le Conseil Départemental a alloué une subvention de 3 897 €.

Profitant des montants de subvention obtenus et des prix exceptionnellement bas lors des passations des marchés, la mairie a décidé de construire un **réseau d'eaux pluviales le long de la route départementale 42**. Ces travaux, réalisés par l'entreprise DUMAS TP se montent à 15 568.20 € TTC.

La municipalité va terminer les travaux dans le chef-lieu avec

- la réalisation de plantations dans **l'ancien jardin de la cure** (arbres, rosiers grimpants, lavandes). La végétation des places sera entretenue (élagages des buissons et taille des rosiers).
- la mise en place d'arbustes aux abords de l'aire de stockage des containers.
- la construction d'une plateforme pour l'installation d'une poubelle, au carrefour entre la RD42 et le chemin du Charmieu. Cet emplacement sera dissimulé par des arbustes.

#### TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU SIVARD

Les pluies importantes du printemps et de l'été 2016 avaient entraîné un glissement de terrain sur le chemin du Sivard.

Ce chemin est un chemin rural qui sert de liaisons entre les hameaux du Grenon et du Mollard. A cet endroit, il est encaissé entre deux talus sur lesquels sont implantées des habitations.

La commune a donc été contrainte à consolider ce talus en rehaussant le chemin de 2,00 mètres environ et en reprenant le talus avec un apport important de matériaux.



Le chemin qui avait une largeur de plus de 6,00 mètres suite à l'effondrement progressif du talus a retrouvé son gabarit initial de 3,00 mètres. Le talus va être engazonné et replanté

en acacias pour éviter une nouvelle érosion.

Ces travaux ont occasionné une dépense de 21 859.20 €, couverte à hauteur de 6 000 € par une subvention - réserve parlementaire de 6 000 €.

L'hiver, ce chemin sert de stockage pour la neige déblayée dans le chemin du Grenon.

#### MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE – TRANCHE 2

Lors d'une première tranche de travaux, une rampe d'accès avait été construite et divers travaux d'aménagement intérieur effectués. Pour se conformer à l'agenda déposé auprès de la Préfecture (Ad'AP), la commune se doit de programmer la 2<sup>e</sup> phase de travaux en 2018.

L'intention première du conseil municipal était de réaliser les travaux côté Ouest en agrandissant la salle polyvalente (construction d'une extension de la salle polyvalente, contenant des toilettes PMR et une réserve pour le rangement des tables et des chaises). La négociation avec les riverains n'a pu aboutir.

Les travaux seront donc réalisés côté Est, entre l'escalier d'accès à la salle et l'ancienne école, et le projet de réserve est abandonné.



Estelle COMTE, architecte, a réalisé le projet, déposé le permis, préparé les dossiers pour les commissions de sécurité et d'accessibilité, préparer le dossier d'appel d'offres.

Le montant de cette opération s'élève environ à 25 000 €, dépense pour laquelle la commune bénéficie d'une subvention du Conseil Départemental de 47 %. Ces travaux devraient démarrer dès cet hiver.

#### REPRISE DES FAÇADES EST ET SUD DE L'ÉGLISE

Les façades Est et Sud de notre église sont à reprendre :

- à l'Est, le couronnement au sommet du mur est poreux et l'eau de pluie détériore la façade sur laquelle s'installent mousse et végétaux
- au Sud, le stockage du sel contre la façade a fait chuter le crépi et on peut voir apparaître aujourd'hui les pierres.



Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental mais nous avons l'obligation de passer par un architecte du patrimoine qui doit nous conseiller pour la réparation de cet ouvrage. L'étude a été confiée à l'agence D'ar J'hil de Pont de Beauvoisin.

#### TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU GRIS

Le SIEGA doit réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement au lieu-dit « au Gris » pour permettre, dans un premier temps, le raccordement de trois maisons puis ensuite trois autres.

Cette opération, prévue pour 2018, est en charge en totalité par le SIEGA pour un montant avoisinant les 117 000 € HT (pose de 325 m de canalisations de fonte ductile de diamètre 200 et création de 6 branchements particuliers).

#### TRAVAUX DE VOIRIE AU ROCHERON

La commune a instauré en 2010 la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sur le secteur du Rocheron pour permettre la construction d'habitations.

Cette taxe permet à la commune de percevoir une contribution de la part des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement financé par la collectivité (voirie, réseaux secs et humides).

Tous les terrains concernés par la PVR sont maintenant construits et raccordés. Il reste à la commune à revêtir en béton bitumineux le chemin des Parquéruses.

## Le syndicat scolaire du Mont Tournier

Daniel REVEL, Maire

#### LA RENTRÉE 2017 : EFFECTIFS ET REPARTITIONS

##### GRÉSIN – 36 élèves – 2 classes

36 élèves 13 PS - 9 MS - 14 GS

2 classes Mme Thibaud - 18 élèves de PS + MS  
Mme Paulin – 18 élèves de MS + GS

##### CHAMPAGNEUX – 74 élèves – 3 classes

74 élèves 15 CP - 16 CE1 - 21 CE2 - 14 CM1 - 8 CM2

3 classes Mme Raimbault – 26 élèves de CP + CE1  
Mme Blanchon/M. Andéoud – 26 élèves de CE1 + CE2  
Mme Cormet – 22 élèves de CM1+ CM2

Il y a 110 élèves dans le groupe scolaire à ce jour pour 71 familles.

Un rappel : aucune journée de décharge pour les directrices (Mme Thibaud à Grésin et Mme Cormet à Champagneux), les parents sont priés de prendre rendez-vous ou de venir voir la directrice avant la classe ou en fin de journée.

Un accompagnateur en situation de handicap (AESH), Nadie OMAR, intervient pour 20 h à l'école élémentaire.

Rappel des horaires : les enseignements se déroulent toujours sur 5 jours (depuis la mise en place des rythmes scolaires) : lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis.

À Grésin

lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi *matin* : 8h30-11h30  
lundi, mardi et vendredi *après-midi* : 13h45-16h45

À Champagneux

lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi *matin* : 8h45-11h45  
lundi, mardi et vendredi *après-midi* : 13h30-16h30

### LE PERSONNEL DU SYNDICAT SCOLAIRE

Mme Patricia Girerd est la secrétaire du syndicat scolaire du Mont Tournier

Mme Lydie Dubourguais est ATSEM dans la classe de Mme Paulin, Elle accompagne les maternelles dans les transports scolaires de midi et gère leur repas.

Mme Vinca Chapelle ATSEM dans la classe de Mme Thibaud et fait la garderie matin et soir.

Mme Sophie Lazzaretto fait le transport des primaires sur le circuit de St Maurice et s'occupe des repas des maternelles et du transport à midi.

Mme Sylvie Trillat Rabilloud s'occupe de la cantine à midi et fait l'entretien dans l'ancien bâtiment de l'école primaire.

Mme Cécile Ferrand accompagne les transports scolaires sur le circuit de Champagneux, matin et soir et fait le ménage à l'école maternelle.

Mme Cindy Condamine s'occupe de la réception des repas à midi, de la mise en place du couvert et du périscolaire le midi. Elle fait également l'entretien de tous les locaux dans le nouveau bâtiment (cantine et restaurant scolaire, toilettes, classe des CE et la salle de sport.

Mme Manuela Garcia fait la garderie matin et soir et s'occupe des repas des élémentaires.

Mme Nathalie Bureau s'occupe du périscolaire pour le compte de la Communauté de Communes Val Guiers et de la cantine pour le syndicat scolaire.

### SECURITE DANS LES ECOLES : LE PLAN VIGIPIRATE TOUJOURS EN PLACE

En maternelle : fermeture de la porte d'entrée de 8h 30 à 11h 30 et de 13h 50 à 16h 45 avec utilisation de la sonnette en dehors de ces heures.

En élémentaire : fermeture du portail et de la porte d'entrée de 8h 45 à 11h 45 et de 13h 30 à 16h 30 avec utilisation de la sonnette.

### LES TRAVAUX A L'ECOLE MATERNELLE

L'extension a consisté à

- Construire une salle de classe au rez-de-chaussée (le syndicat n'avait plus de dérogation pour des questions de sécurité avec une salle à l'étage contenant plus de 19 élèves)
- Construire des WC accessibles de l'intérieur et de l'extérieur (les WC extérieurs n'existaient pas)
- Aménager un local cuisine et un bureau pour la directrice,
- Mettre aux normes le traitement des eaux usées qui était considéré à risques avec écoulement direct au ruisseau à la sortie de la fosse toutes eaux
- Refaire un chauffage en reprenant le chauffage sur les anciens bâtiments. Le système de chauffage datait de plus de 25 ans avec une cuve trop petite et une chaudière en mauvais état de marche.

Pour réaliser ces travaux, il a fallu démolir en partie l'ancien bâtiment servant de préau et de réserves, reprendre des fondations en sous œuvre, réaliser les raccordements avec l'existant, effectuer les travaux avec les classes en service, mettre aux normes le système d'assainissement et construire un réseau de chauffage adapté reprenant l'ensemble du bâtiment.

Après consultation, le syndicat a choisi un maître d'oeuvre, le cabinet d'architecture ADELA de Rumilly, qui a réalisé le projet et suivi les travaux.

Les travaux ont été scindés en plusieurs lots. Les corps de métier étant intervenus sur le chantier figurent sur le tableau ci-après, avec le montant de chaque lot en € TTC :

#### Maîtrise d'œuvre

Architecte	32 489.54
Economiste	25 116.04
Etude géotechnique	2 376.00
Plan topographique	3 000.00
Coordonnateur sécurité	3 838.17
Raccordement tarif jaune	3 823.80
Contrôle technique	5 174.94
Diagnostic amiante plomb	1 446.00
Publication annonce légale	416.80
Test perméabilité	1 152.00
<b>TOTAL</b>	<b>78 833.29</b>

#### Entreprises

Gros oeuvre	194 843.44
Charpente	95 702.53
Menuiseries extérieures	30 587.66
Menuiseries intérieures	24 073.06
Cloisons peinture	52 455.19
Sols carrelage	14 640.59
Electricité	41 636.59
Chauffage plomberie	118 202.68
<b>TOTAL</b>	<b>572 141.74</b>

**Travaux complémentaires hors marché**

Aménagements paysagers	3 177.30
Reprise toiture existante	20 635.38
Câblage alarme et ligne de secours	673.42
<b>TOTAL</b>	<b>24 486.10</b>

Le plan de financement a été le suivant (en €) :

Subvention DETR (État)	150 000.00
FDTP (Conseil Départemental)	76 050.00
Agence de l'Eau	9 600.00
Réserve parlementaire	5 000.00
Emprunt à 1.15% sur 15 ans	320 000.00
Emprunt à 0.80 % sur 2 ans	83 000.00
Emprunt à 0.65 % sur 5 ans	50 000.00

La région Auvergne-Rhône-Alpes a octroyé au projet une subvention d'un montant encore inconnu.

Les trois emprunts ont été souscrits auprès du Crédit Agricole :

- celui de 320 000 € pour financer les travaux
- celui de 87 000 € pour attendre le remboursement de la TVA
- celui de 50 000 € pour permettre de finaliser les travaux (espaces verts, équipements de la salle de classe, du bureau et des cuisines)

**LE MOT DU SOU DES ÉCOLES**

Le Sou des écoles du Mont Tournier a fêté au mois de juillet dernier ses ... **50 ans!**



Une idée qui germe de financer une sortie pour les enfants et tout commence... :

- 50 années qui ont vu passer de nombreuses personnes (membres du bureau ou membres actifs) prêtes à s'investir bénévolement et généreusement tout au long des années dans l'intérêt des enfants scolarisés.
- 50 années d'une multitude de manifestations qui participent à l'animation des villages du RPI et surtout qui permettent de récolter des fonds nécessaires pour les différents projets scolaires.
- 50 années qui ont vu également passer de nombreux enfants et leurs parents qui ont aussi prêté main forte lors des manifestations.
- 50 années de bons moments, passés à préparer les

manifestations avec un peu de stress pour que tout se déroule correctement!

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes qui de près ou de loin ont participé au Sou des écoles. Nous remercions également les parents d'élèves et les habitants des communes du RPI pour leur présence aux manifestations.

Le sou des écoles reste nécessaire pour financer les différents projets pédagogiques. Nos professeurs des écoles ont plein d'idées d'activités ou de sorties qui permettent aux enfants de découvrir d'autres choses, qui améliorent le cadre scolaire en leur faisant découvrir d'autres moyens d'apprentissage.

Cette année encore, si des parents souhaitent nous donner un coup de main, ils seront les bienvenus.

Pour cette année scolaire 2017/2018, le bureau s'est quelque peu modifié et de nouveaux membres actifs sont présents :

**Membres du bureau**

FAJOLLE Jessica (Présidente)  
 BANNER VIVIER Sébastien (Vice-Président)  
 DERVIEAU Hélène (Trésorière)  
 PEPIN Céline (Vice-Trésorière)  
 COLOMBIN Emilie (Secrétaire)  
 SEBAN Marjorie (Vice-Secrétaire)

**Membres actifs**

BELMONDO Christian  
 BRUN Betty  
 DAMBRIERE Clémenc  
 DELMER Justine  
 DIZERENS Céline  
 FOISSY Nicolas  
 LEMARCHAND Nelly  
 PETIT Emilie  
 POINT Anaïs  
 TRAISSAC Natacha  
 VALETTE Christine  
 VIANEY Stéphanie

Nous avons commencé l'année scolaire 2017/2018 par une vente de chocolats par correspondance ; une vente de tartiflettes et un concours de coinche sur la même journée le samedi 2 décembre 2017 ; et une vente de calendriers personnalisés.





Encore merci à tous et à bientôt sur nos prochaines manifestations...

Si vous souhaitez nous contacter :  
sousedescolesdumonttournier@laposte.net

### Prochaines manifestations pour l'année 2018 :

- ❖ **Samedi 3 Février 2018:** Vente de Choucroute le matin / Concours de Belote et vente d'enveloppes
- ❖ **Samedi 31 Mars 2018 :** Chasse aux œufs (nouveau lieu et nouvelle organisation)
- ❖ **Samedi 5 Mai 2018 :** Vente de plants le matin / Concours de pétanque l'après midi
- ❖ **Samedi 23 Juin 2018 :** Kermesse

**A noter dans vos agendas, les enfants comptent sur vous !**



## Le mot de Rencontres & Loisirs

*Michèle PIMPIE*

### **RENCONTRES ET LOISIRS .... Toujours en forme !!**

Pour notre association, l'année se termine le 30 octobre, et c'est donc toujours en cette fin de mois que l'Assemblée Générale a lieu. C'est ainsi l'occasion de présenter à chacun le compte rendu moral et financier de l'année écoulée et de procéder à l'élection de nouveaux membres si cela est nécessaire.

Julien Borgey et Pascale Borgey ayant fait savoir qu'ils souhaitaient rester membres du Conseil d'Administration mais renonçaient à leurs fonctions respectives de président et secrétaire, il a été procédé aux élections nécessaires à leur remplacement.

Guillaume Labully a été élu président de l'association et Céline Vignollet nouvelle secrétaire.



C'est toujours une satisfaction de voir la jeunesse s'intéresser à la vie de l'association. Cela représente un investissement important car les manifestations organisées sont nombreuses et demandent beaucoup de temps. Heureusement, les bénévoles sont toujours motivés et on leur souhaite beaucoup de réussite pour cette nouvelle année qui débute.

On peut noter que l'ambiance au sein de Rencontres et Loisirs est toujours agréable et que le bilan moral est très positif. Côté financier, tout se passe bien aussi et le solde est lui aussi positif.

Le concours de belote, la randonnée pédestre et la fête du Mont Tournier sont les principales recettes de l'association. Elles permettent d'organiser selon les années, les balades, la « Saint Maurice », la soirée diots, l'arbre de Noël et le repas des Anciens en partenariat avec la Municipalité.

Rencontres et Loisirs profite de ce bulletin pour vous présenter tous ses vœux de bonheur pour cette nouvelle année qui débute. Que 2018 voit vos projets se réaliser et que la joie soit dans vos foyers.

L'association espère vous voir participer, par votre présence, aux manifestations qu'elle organise pour vous. C'est le meilleur remerciement que vous pouvez lui faire.



### **DATES À RETENIR**

20 JANVIER - Concours de belote

4 FÉVRIER - Repas des Anciens

20 MAI - Randonnée pédestre

21 ET 22 JUILLET - Fête du Mont Tournier

**TOUTE L'ÉQUIPE VOUS SOUHAITE UNE  
EXCELLENTE ANNÉE 2018**

## Le mot de l'association de chasse

Bernard RIVE, président

### UN CONCOURS DE MEUTES SUR SANGLIERS

L'ACCA de Yenne, prenant l'initiative d'organiser un concours de meutes sur sangliers sur le massif du Mont Tournier, sollicite l'aide des ACCA riveraines.

Un grand territoire étant nécessaire, neuf ACCA ont donné leur accord pour cette manifestation (Yenne, Champagneux, La Balme, Traize, Loisieux, La Chapelle, St Maurice, St Pierre et Gerbaix).

Le concours se déroule comme suit : des meutes de sept chiens sont présentées sur un pied de sanglier (pied repéré plus tôt par un chasseur du coin). Elles doivent se lancer sur la voie de l'animal, le trouver et le mener sous les yeux de juges formés à cet exercice. Les meutes sont alors notées.

Cette manifestation sera basée à Yenne où l'on trouvera de quoi se restaurer.

Ces concours, considérés comme des entrainements pour chiens, ne sont pas des actes de chasse, aucune arme n'étant tolérée (la saison de chasse étant terminée, ces manifestations ne sont autorisées que jusqu'à fin mars).

Si les 10 et 11 mars 2018, vous faites une promenade en ces forêts, vous pourriez entendre ou mieux voir une belle menée aux sangliers.

### BILAN DE LA SAISON 2017-2018

- chevreuils : attribués : 8 - réalisés : 8
- sangliers : réalisés : 4 (fermeture au 28/02/2018)



## La vie au Radio-Musée Galletti en 2017

Joëlle PERRIER-GUSTIN, présidente de l'association

Tout au long de l'année, le Radio-Musée Galletti a accueilli des visiteurs et a proposé des animations. Merci à tous ceux qui ont œuvré pour faire vivre le Musée et accompagner toutes ses animations ainsi qu'aux collectionneurs radio, aux Radioamateurs, aux organismes et communes qui ont soutenu le Radio-Musée Galletti.

### LA FRÉQUENTATION

1178 personnes ont visité le Radio-Musée Galletti durant l'année (scolaires, groupes, ainsi que visiteurs lors des permanences, pèlerins de Saint Jacques et d'Assise, ...).

1902 personnes dont 828 enfants ont participé à la programmation culturelle. Pour celle-ci, le Radio-Musée Galletti avait choisi pour thématique « (R)évolution ». Et pour lui donner corps, il s'est entouré de différents spécialistes : Sébastien Durlin (animateur nature), Karine Loof (comédienne), Jean-Jacques Millet (paléoanthropologue), Stéphane Durand (consultant en innovation collaborative), Cie Dhang-Dhang et Mise en lumière (théâtre), Cie Indigo (Laure Marello, danseuse et Francis Helgorsky, vidéaste).

Collectionneurs radio et Radio amateurs sont intervenus tout au long de l'année et dans le cadre de temps forts tels que Journées du Patrimoine, Fête de la Science....

### DES VISITES INSOLITES

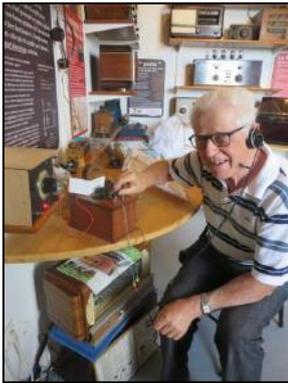
C'est Maël qui a réalisé plusieurs visites au Radio-Musée, au site des Fils, à la boucle Galletti à Champagneux pour réaliser un exposé dans sa classe.

des cigognes !!!!!...Et non, Ce n'étaient pas des pigeons voyageurs...Quelle surprise de découvrir ces cigognes perchées sur le toit du Musée ! Sans doute arrêtées par l'orage qui gronda cet après-midi-là, le dimanche 30 juillet, elles passèrent de nombreuses heures sur les toits de Beyrin ou sur le pylône électrique à se sécher les ailes ... elles restèrent quelques jours ...



De nombreux visiteurs, collèges, groupes... dont un radioamateur... qui tint à témoigner :

« Cette belle visite m'a fait un instant revivre mon adolescence. Je me suis revu, âgé de quinze ans (1959), à l'internat de la Giraudière à Bussieu (69), écoutant sous mes draps les aventures d'Arsène Lupin, adaptées pour la radio par Jean MARCILLAC. J'avais discrètement relié les pieds métalliques des 4 lits autour du mien (pour faire l'antenne) et percé un trou à l'arrière de ma table de nuit, où j'avais caché mon poste à galène, pour laisser passer le fil des écouteurs ... Un grand merci. » (Georges D)



Puis ce sont d'autres radioamateurs de la sécurité civile venus avec Tony découvrir l'histoire de Galletti en ce mois de décembre...

#### **DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE, PLUSIEURS ÉVÈNEMENTS SE SONT DÉROULÉS.**

##### **Animations nature**

*Sébastien DURLIN (animateur Nature) 27 personnes*

**Fréquence Grenouille** - samedi 11 mars : rencontre avec les amphibiens du col de la Crusille : leur vie, leur œuvre, leur devenir et leur évolution dans un contexte où leurs milieux de vie disparaissent à grands pas.

Emmanuel Cabrit a accompagné cette matinée et réalisé une émission radio pour RCF.



##### **Conférence « Les origines animales de la liberté » Vendredi 10 mars**

*Jean-Jacques Millet (paléanthropologue) – 45 personnes*

Le rire est le propre de l'homme, comme l'affirmait Platon. Aujourd'hui encore, les uns clament que c'est l'intelligence, les autres pensent que c'est l'art, le langage, la conscience,

voire l'humour. Et pourtant, après la femme, l'animal est un autre sujet d'angoisse pour l'homme. Le *vertigo angustor*, petit escargot préhistorique, contrarie les plans d'un président. Détrompons-nous, et comment faire peau neuve, car le vert de la nature est bien moins angoissant que les profondeurs abyssales bleues marines de notre ignorance. L'animal est bête par nature, et l'homme en un seul regard comprend que son chat domestique a une faim de loup. Ainsi, il est mis en évidence, que le chat manipule des signaux humains afin de remplir sa gamelle. Et c'est bien ici, dans cette action stratégique que se trouvent les origines animales de la liberté.



##### **Concert "Polyphonie des Balkans"**

*Dimanche 26 juin 2017*

Par l'intermédiaire de « Bugey sud actif », l'association « Radio-Musée Galletti » avait invité l'ensemble **Lenoli**. Sous la direction de Véronique Warkentin, cette chorale, spécialiste des polyphonies des Balkans, a enchanté un public venu en nombre. Cet ensemble composé d'une petite trentaine de chanteurs a la particularité d'être ambulateur. A partir de 17 heures, c'est donc dans plusieurs lieux du village, sous un soleil radieux, que la chorale a débuté son concert pour finir à l'église où les nombreux spectateurs ont pu apprécier tous ces chants des Balkans.



##### **Rando-découverte « Un petit tour du côté de l'an Mil »**

*Christian Maljournal - 20 juillet et 4 août – 35 personnes*

Une balade familiale théâtralisée à l'assaut des premiers châteaux de pierre qui a été appréciée pour découvrir Saint-Maurice, son histoire, la Savoie, son histoire, des paysages et de la flore...

**Marché Patrimoine et Saveurs***Vendredi 4 août – 80 personnes*

Ce marché qui existe depuis 2004, a accueilli des producteurs et des artisans locaux ou bio. A la fin de la journée, les participants et visiteurs se sont retrouvés autour d'une dégustation de produits locaux (jus, crêpes, gaufres ...)

**Les Journées du Patrimoine (Cie D. Transverse Indigo)***Dimanche 17 septembre 14 H 30 – 40 personnes*

Tout d'abord, **Et vous, votre territoire ?** Médiation autour du travail de l'association Indigo et de la Cie D Transverse. Le film réalisé en 2013 dans le cadre du projet « Mon quartier comme un village, mon village comme un quartier » a été visionné à nouveau. Ensuite, deux ateliers ont été proposés : un atelier photo avec Francis Helgorsky (photographe/vidéaste) et un atelier danse avec Laure Marello (danseuse chorégraphe)

**Galletti et la Fête de la Science**

Dans le cadre du thème « **Idées reçues et esprit critique** », samedi 7 et dimanche 8 octobre, de 10 h à 12 h30 et de 14 h à 18 h, le Radio-Musée Galletti était présent **au village des sciences, à la Galerie Eurêka** (CCSTI de Chambéry).

Au programme deux ateliers :

- **EVOLUTION ET ORIGINE DE L'HOMME** - Des faits contre les idées fixes, présentation des fossiles majeurs de notre histoire et des hypothèses à l'origine des fictions collectives.
- **GALLETTI DANS LES ORIGINES DE LA TSF**
  - Idées reçues sur les origines de la Télégraphie sans Fil.
  - Galletti, un précurseur !
  - Et, Marc Dumonal et ses amis radioamateurs du REF 73 ont organisé un atelier morse... chacun a pu envoyer son message crypté !

**À Saint Maurice de Rotherens, trois conférences** durant la semaine :

- **Mercredi 11 octobre 18 h : Les enfants de l'an mil** (8 participants) - Avec Jean-Pierre Blazin de Mémoires du Guiers, nous avons changé d'idée sur le Moyen-Age en discutant autour du statut des enfants de l'an mil et en menant une enquête anthropologique.
- **Vendredi 13 octobre 20 h 30 : les premières fois (de l'évolution), on s'en souvient !** (26 participants) Sans idées fixes, avec Jean-Jacques Millet, paléontologue, nous sommes revenus sur les faits anatomiques avec un esprit objectif, en suivant les traces de l'évolution de notre corps, du début de la vie à nos jours.
- **Samedi 14 octobre 18 h 30 : Dame nature et chimères** (17 participants) - Cette conférence menée par Sébastien Durlin, animateur nature a discuté des idées reçues de notre environnement et de nos chimères et idées reconstruites de toutes pièces, nous empêchant de voir de nos yeux, la formidable diversité des êtres vivants de notre carré de pelouse.

**Dimanche 15 octobre de 14 h à 18 h, trois temps forts autour de la radio :**

- **UNE IDEE LUMINEUSE : LA FEE ELECTRICITE**

La préhistoire amusante de la Fée Electricité : Nous avons découvert les premières expériences menées sur le phénomène électrique, théâtralisé en costume d'époque par le marquis Bernard Thomas.

57 participants



- **LE BON FIL :**

Les radioamateurs du REF 73 ont organisé un atelier de câblage qui a eu un fort succès...pour se faire de la radio, plus qu'une idée !

52 participants



- **GALLETTI DANS L'OMBRE, MARCONI DANS LA LUMIERE**

Au Radio-Musée Galletti, on a revisité l'histoire de Galletti dans la genèse d'une idée formidable, et son développement au cours du XXe siècle : la télégraphie sans fil. Etre capable

de communiquer à travers les continents ou par-dessus les océans pour relier les hommes, c'était une idée lumineuse. Mais cette aventure qui aurait pu changer la face du monde dès 1914, s'est éteinte dans les boyaux de la première guerre mondiale.

70 participants.

### Histoires de Poilus

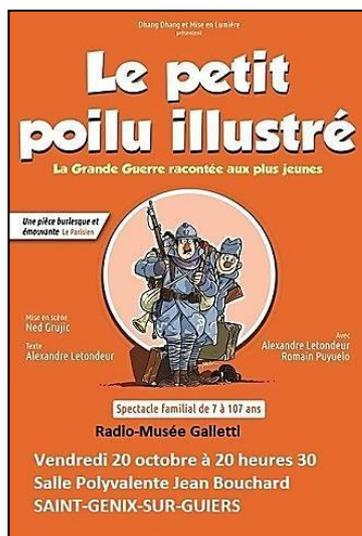


photo JP DUPRAZ

Le spectacle « Le petit Poilu illustré » proposé, avec l'exposition sur les Poilus aux scolaires du territoire de Galletti, a eu une forte demande et, grâce à l'accueil chaleureux de la commune de Saint-Genix-sur-Guiers, le projet a pu être présenté à tous ces jeunes **le vendredi 20 octobre**.

GALLETTI, SA STATION DE T.S.F. DANS LA TOURMENTE DE LA GUERRE DE 1914" ainsi que l'exposition " POILUS D'ICI...POILUS D'AILLEURS..."\* ont été labellisés " Mission Centenaire 14-18". A 18 heures, le 20 octobre, a été inaugurée l'exposition réalisée avec Antoine Desnoyers, graphiste, « Poilus d'ici... Poilus d'ailleurs... », suite à la recherche commencée en 2008 sur les Poilus de la commune de St Maurice-de-Rotherens et de la région. Cette exposition était accompagnée par l'exposition sur les Poilus de la commune de Champagneux, réalisée par la bibliothèque de Champagneux (Mme VENTURA, Jean-Noël ARNOLDI, Pierre GERBELOT). Etait aussi présent Thomas ARNAUD, fidèle partenaire qui a présenté une magnifique exposition des

objets de la guerre de 14, très appréciée des scolaires. Cette exposition hommage aux Poilus, à laquelle de nombreuses personnes du secteur ont participé a été visitée à Saint-Genix et à Saint-Maurice par **484 adultes et 365 enfants**.



photos JP DUPRAZ



**Spectacle « Le petit Poilu illustré »** - vendredi 20 octobre dans le cadre de la manifestation culturelle « En Avant-Pays le livre ». Grâce à l'accueil de la Commune de Saint-Genix-sur-Guiers, à la salle Jean Bouchard, plus de 400 élèves en provenance du pays de Galletti (Champagneux, Saint-Genix-sur-Guiers, Romagnieu, Belmont-Tramonet, Brégnier-Cordon et Novalaise) ont assisté à ce spectacle, le matin.



photo JP DUPRAZ

Ce spectacle, tout public, relié à l'exposition « Poilus d'ici et d'ailleurs », a sensibilisé les plus jeunes à cette période qu'est la Guerre de 1914 et a été apprécié du public. Une représentation pour le grand public était également programmée dans la soirée.

456 scolaires et 147 personnes tout public

« **Temps Hors Ligne** » - Samedi 18 novembre après-midi

« **Les fils de l'histoire en devenir** » - Rencontre et échange  
 Découverte de l'exposition permanente du Radio-Musée Galletti, avec le regard croisé d'un spécialiste en innovation (Stéphane Durand), d'une comédienne (Karine Loof) et d'une plasticienne sonore (Marine Rivoire).

Cette visite a eu pour but de revisiter l'œuvre de Galletti sous un angle choisi, l'innovation.

« **Reçu 5/5 ou presque** » - Nouveaux fils ...

Un jeu initié par trois jeunes du chef-lieu de Saint-Maurice-de-Rotherens.



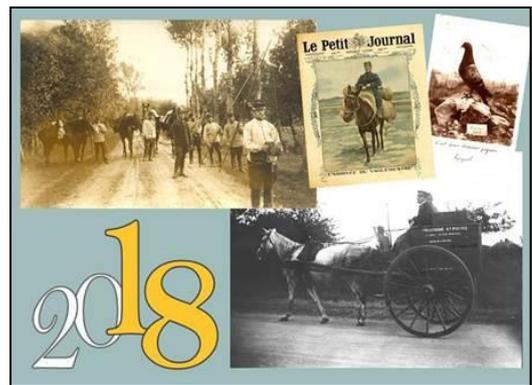
*Les enfants qui ont créé le jeu  
 de gauche à droite Pénélope, Anette, Thomas, Mathys et Louise... Ambre manque à l'appel*

Merci à Thomas, Mathys, Ambre, Anette, Pénélope et Louise pour leur investissement et la création d'un jeu de piste, dont l'objectif est que le public découvre l'histoire de Galletti en résolvant les énigmes qui sont dissimulées dans le village. Cette nouvelle animation a été accompagnée avec le soutien de Catherine, Karine, Marine, Pablo ...

26 personnes



*Les acteurs de "Les fils de l'histoire en devenir" et du jeu "reçu 5/5 ou presque" et quelques participants à ces deux "Temps Hors Ligne".*



**Le Radio-Musée Galletti vous souhaite une belle année 2018 sur le thème de la Paix ...**

Cette programmation se construit dans le cadre de « l'année européenne du patrimoine culturel 2018, l'art du partage » ainsi que « la construction de la paix et les sorties de guerre », labellisation Mission Centenaire 14/18.

Des animations s'égrèneront tout au long de l'année, mêlant conférences, balades, contes, rencontres, moments d'histoire, de science ... Surveillez votre boîte aux lettres ou le site [www.radio-musee-galletti.com](http://www.radio-musee-galletti.com)



Réservez dès à présent la date du **dimanche 10 juin pour Galletti 2018** où sera présenté le livre édité par la **Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie**, auquel le Radio-Musée Galletti a participé : « **La télégraphie en Savoie... Ecrire dans les airs** ». Nous retrouverons les auteurs des textes concernant Chappe, Ducretet, Ferrié.... et de nombreuses surprises....

Alors ...

le Radio-Musée Galletti vous attend pour les animations ou pour une visite...

et n'oubliez pas ...

la visite du Radio-Musée Galletti est gratuite pour les San Maurios!



## Les petites bêtes qui nous entourent

Fabienne BERNARD, secrétaire de mairie

### MALADIE DE LYME ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

La maladie de Lyme ou borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre. La maladie n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur (oiseau, chien, chat), ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie.

#### Quels sont les signes de la maladie ?

La maladie peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.



Avec ou sans plaque, il faut consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit. Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

#### J'identifie les situations à risque

Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les hautes herbes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.



Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.

#### Comment se protéger ?

En évitant de se faire piquer ! Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas de son pantalon dans les chaussettes.

Lors de vos promenades, évitez les broussailles, les fougères, les hautes herbes. Pensez à prendre un tire-tique (voir plus

soin).

En rentrant, vérifiez soigneusement l'ensemble du corps et en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles et les régions génitales. Une piqûre de tique ne fait pas mal.

Plus une tique reste longtemps accrochée, plus elle risque de transmettre la bactérie.

#### Comment retirer une tique ?

Ne mettez aucun produit sur la tique.

Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.

Utilisez un tire-tique : glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. **TOURNEZ DOUCEMENT** jusqu'à ce que la tique se décroche. Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.



Ou à défaut, utilisez une pince fine : saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirez vers le haut **SANS tourner**. Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.



**Une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée, sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.**

**Après avoir été piqué par une tique, ne pas oublier de surveiller la zone piquée pendant au moins un mois.**

#### LUTTONS CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE !

*Aedes albopictus* de son vrai nom, le moustique tigre est originaire d'Asie et se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche. Il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004 en métropole où il est désormais présent dans 33 départements.

Depuis 2012, il s'est progressivement implanté dans 6 départements (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Rhône-Métropole de Lyon et Savoie) de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



**Ce moustique de très petite taille** (comparé ici à une pièce de 1 cent) est particulièrement nuisible : ses piqûres interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Il peut également être « vecteur » de la dengue, du chikungunya et du zika si, et seulement si, il est contaminé. Il s'infecte en piquant une personne contaminée, malade ou non, qui revient d'un voyage dans un pays où ces maladies sont présentes. Il devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant ensuite des personnes saines.

#### Le moustique tigre qui vous pique est né chez vous !

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine, dans de petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance).

#### Quelques gestes simples pour éviter leur prolifération

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettant pas d'éliminer durablement les moustiques, il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

**Il faut donc supprimer les gîtes larvaires**, c'est à dire supprimer toute eau stagnante au domicile et autour : couvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau :

- **Supprimer ou vider régulièrement les petits récipients** pouvant contenir de l'eau dans les jardins.
- **Vider les vases, les soucoupes des pots de fleurs** ou les remplir de sable humide
- **Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau** : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, pieds de parasol, mobiliers de jardin...
- **Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières et les curer** veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.
- **Couvrir les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques** (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs.
- **Entretien du jardin** : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

*Pour en savoir +*

Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes : [www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr](http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr)

Entente interdépartementale (EID) Rhône-Alpes : [www.eid-rhonealpes.com](http://www.eid-rhonealpes.com)

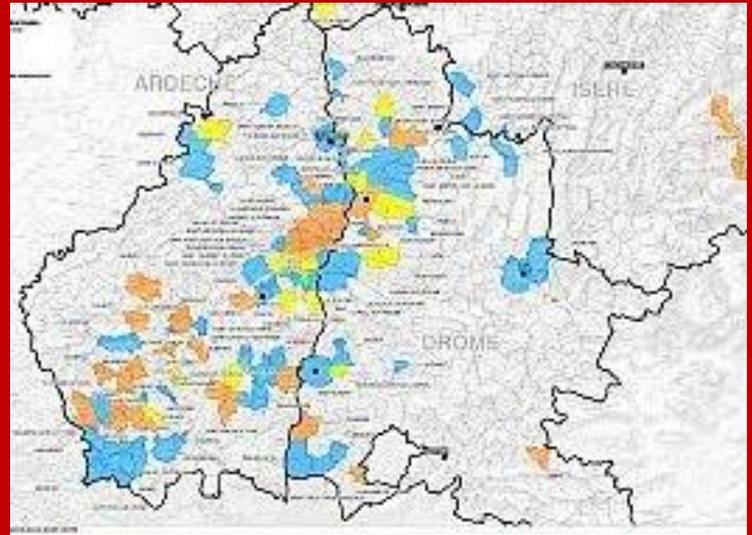
#### LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

**Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse**

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a

permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue.



Communes touchées au 25/10/2016 (Isère, Drôme, Ardèche)

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) et par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées : FREDON : 04 79 33 46 89 / [signalerfrelon73@gmail.com](mailto:signalerfrelon73@gmail.com)

#### Frelon européen



#### Frelon asiatique



*Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !*